

**I/ L'identité légale de la personne**

**Doc 1 : La carte d'identité**

1. Relevez les différents éléments qui permettent de reconnaître une personne.

.....

.....

.....

2. Connaissez-vous d'autres documents officiels qui permettent de prouver l'identité d'une personne ?

.....

.....



**Doc 2 : La transmission du nom de famille**

« Lorsque la filiation d'un enfant est établie à l'égard de ses deux parents au plus tard le jour de la déclaration de sa naissance ou par la suite mais simultanément, ces derniers choisissent le nom de famille qui lui est dévolu : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux. » (Article 311-21 du Code civil)

3. Quels sont les trois choix possibles pour le nom à transmettre à ses enfants ?

.....

.....

**Doc 3 : Le changement de nom de famille**

**Ils ont changé de nom**  
D'après un décret du Premier ministre paru au Journal Officiel de la République française du 12 juillet 2009.

**Que dit la loi ?**  
**Article 61.** « Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom. Le changement de nom est autorisé par décret. »  
Code civil.

4. Pour quelles raisons ces personnages ont-ils changé de nom ?

.....

.....

5. A quelle condition ont-ils pu changer de nom ?

.....

.....

**Doc 4 : La nationalité française**

6. Quels sont les différents moyens d'obtenir la nationalité française ?

.....

.....

7. Dans quel cas s'agit-il d'une naturalisation ?

.....

.....

**4 Comment obtient-on la nationalité française ?**

**a. Anna : sa mère est française**

**b. Tadeusz : né en France de parents polonais**

**c. Bintou : malienne, mariée à Jean-Jacques, français**

**d. Hamza : marocain, a fait ses études en France et y travaille**